

Règlement de  
Fonctionnement Micro-crèche

"Les Pitchounets"

2021



15 Rue du VA 73500 TERMIGNON VAL CENIS  
04.79.20.36.50/06.34.27.10.12

***Concernant la situation actuelle liée au covid 19, des mesures d'hygiènes renforcées ont été mises en place dans la structure selon les recommandations.***

***Lors des accueils et départs, nous gardons la distanciation entre adultes et le port du masque est obligatoire pour tous les adultes entrant dans la structure ainsi qu'une désinfection des mains avec du gel hydroalcoolique.***

## **I : ACCUEIL**

La structure micro-crèche « les PitchouneTs » est un établissement saisonnier ouvert au public et géré par l'association « les minipouss' ».

L'association Les minipouss' a son siège social à la C.C.H.M.V, 6 rue Napoléon à VAL CENIS LANSLEBOURG MONT CENIS. L'association est représentée par un bureau composé d'une présidente Martine MOLLARD, un vice-président Cyril LEMAIRE, une trésorière Samantha BOROT, une vice-trésorière Judith GOMESSE, une secrétaire Marine PALMIER, et un vice-secrétaire Baptiste HUART.

L'accueil touristique concerne toutes les familles en vacances dans les communes de Haute Maurienne

Les enfants sont accueillis de 6 mois à 5 ans (veille du jour anniversaire des 6 ans)  
Aucune dérogation ne sera accordée pour la limite d'âge de l'enfant.

Le nombre d'enfants autorisés est de 8 maximum.

Un accueil d'urgence peut être assuré.

Un enfant porteur de handicap pourra, sous condition, être accueilli dans la structure ; avec si besoin un protocole d'accueil individualisé (PAI).

## **II : HORAIRES D'OUVERTURE**

*Saison d'hiver : du dimanche au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30*

*Saison d'été : mardi, mercredi et jeudi de 8 h à 18 h*

*Pour le bien-être de l'enfant, des tranches horaires de 3h minimum sont demandées.*

*Pour le bon fonctionnement de la structure :*

*Les arrivées se feront de 8 h 30 (8h l'été) à 10 h et de 11 h 30 à 13 h 30*

*Les départs se feront entre 11 h 30 et 13 h 30 puis entre 16 h et 17 h 30 (18 h l'été)*

Pour la saison hivernale, la structure fonctionne en partenariat avec l'ESF. Nous sommes donc tributaires des horaires pour les enfants inscrits à l'initiation ski. Les moniteurs de l'ESF se chargent du transport des enfants.

### **III : TARIFS**

Le paiement se fait au moment de l'inscription de l'enfant.

Une cotisation de 2€ par famille est à verser à l'association.

Le tarif horaire de base est de 6€.

**Tarif ½ journée (4h) :** 24€ par ½ journée pour les 3 premières puis 20€ par ½ journée pour les suivantes.

**FORFAIT 6 ½ journées** réservées en 1 fois 120 euros.

**Tarif journée continue :** 40€ (journée de 8h) et 45€ (journée de 9h)

**Tarif fratrie** sur le tarif horaire soit 5€ à partir du 2<sup>ème</sup> enfant.

La tarification se fait **à l'heure et à la journée** (ex pour une journée de 5 h 1/2, il sera facturé 6 h).

L'été l'association adhère au Pass Exploration qui donne droit à une ½ journée de garderie gratuite dans la semaine.

Tout désistement entraînera la facturation des heures réservées.

### **IV : PERSONNELS**

Les enfants sont accueillis par une équipe de professionnels, dont l'objectif est de concourir à leur développement social et psycho affectif dans le respect des valeurs familiales et de veiller au bien-être des enfants au sein de la structure.

Les décisionnaires sont les membres du bureau de l'association qui accompagnent l'équipe composée :

- D'une responsable administrative qui assure la gestion financière et les ressources humaines de l'association

- D'une responsable technique, infirmière diplômée d'état, qui accompagne les différentes équipes des micro-crèches.
- De 2 personnes titulaires du CAP petite enfance ou d'une équivalence, qui répondent aux besoins de vos enfants (sommeil, change et alimentation), elles leur proposent des ateliers en lien avec leur développement pour les accompagner dans leurs acquisitions et des sorties extérieures pour découvrir le milieu de la montagne.

Le personnel s'occupant des enfants est titulaire du certificat de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1).

L'ensemble du personnel est soumis au secret professionnel.

Un médecin, le Dr LACONTE Valentine, est référente de toutes les structures gérées par l'association les Mini pouss'.

## **V : INSCRIPTIONS ET CONDITIONS D'ADMISSION**

- 1- Une demande écrite doit être envoyée par mail : Les parents doivent réserver leur place avant leur séjour par mail à [minipouss.tourisme@hotmail.com](mailto:minipouss.tourisme@hotmail.com) ou au plus tard la veille avant 12h par téléphone au 06.34.27.10.12.

L'animatrice peut également prendre des réservations lors du pot d'accueil.

Sur place, un dossier d'inscription est rempli par les parents.

Le règlement total des heures réservées doit avoir lieu lors de la réservation.

Les demandes sont prises en compte chronologiquement.

- 2- Un dossier d'inscription sera transmis par mail à la famille.
- 3- L'avis d'admission ne sera donné qu'après règlement total des heures réservées et la remise de la fiche de liaison.

*Une copie des vaccinations* devra être fourni. Il est souhaitable d'apporter le carnet de santé de l'enfant lors de son accueil.

*Pour rappel, l'entrée en collectivité ne sera autorisée, pour les enfants nés à partir du 01/01/2018, qu'à condition qu'ils soient à jour de leurs vaccinations obligatoires.*

Le décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018 relatif à la vaccination obligatoire instaure que l'ensemble des vaccinations obligatoires soient pratiquées dans les dix-huit premiers mois de l'enfant, selon les âges fixés par le calendrier vaccinal. Seule une contre-indication médicale peut justifier la non-vaccination (exceptionnelles et identifiables).

## **VI : MALADIE MEDICAMENTS OU ACCIDENT**

## **Santé**

Le carnet de santé ou une attestation médicale, sera demandé, afin que tous les renseignements et les problèmes éventuels de l'enfant soient notés sur la fiche, ainsi que les vaccinations obligatoires.

En cas de contre-indication à la vaccination d'un des vaccins obligatoires, un certificat médical sera demandé.

**Pensez à signaler tout problème d'allergie, d'intolérance au responsable de la structure.**

Un protocole médical a été rédigé en collaboration avec le médecin référent, Dr Valentine LACONTE, qui assure la surveillance médicale générale des structures. Les parents doivent en prendre connaissance et y adhérer.

## **Maladie**

Si l'enfant est malade, les parents préviennent sans délai la structure. Les enfants présentant des signes de maladie contagieuse (gastro entérite, conjonctivite...) ne seront pas admis et un certificat médical sera demandé pour la réintégration.

Un enfant ayant de la fièvre ne sera pas accepté.

Les parents devront venir chercher l'enfant en cas de fièvre (>38°C) pendant le temps de garde ou si son comportement n'est pas compatible avec la collectivité (pleurs, fatigue, douleurs...), ceci pour préserver son bien-être.

Une carence de 3 jours est appliquée pour la facturation, avec un certificat médical, fourni au plus tard dans les 48h.

En cas de nécessité ou d'urgence, le responsable présent prendra, selon autorisation parentale signée, toutes mesures nécessaires pour l'hospitalisation ou fera appel à un service médical d'urgence. Selon la situation, elle pourra également prévenir le médecin référent de la structure.

## **Administration des traitements**

Aucun médicament ne sera administré à l'enfant pendant le temps d'accueil, (même homéopathie).

Exceptionnellement, cette mesure fait l'objet d'un aménagement, après accord téléphonique de la responsable, pour les enfants confiés en journée, si la prise du médicament est impérative le midi (à confirmer avec votre médecin).

*Vous devrez fournir l'ordonnance ainsi que le médicament déjà reconstitué afin qu'il soit donné à l'enfant (noter nom prénom et date d'ouverture sur la boîte).*

## **VII: VIE DANS LA STRUCTURE**

La vie dans la structure est définie dans un Projet Pédagogique mis à disposition des parents. Les habitudes de vie de l'enfant, ainsi que tout problème de santé (Allergies, intolérance...) seront données par les parents à l'animatrice.

Pour le bon fonctionnement des structures, l'enfant sera amené et récupéré par les parents (ou toute personne désignée par ceux-ci) à l'heure réservée.

En cas de retard, les parents sont tenus de prévenir la structure le plus rapidement.

Les personnes habilitées à récupérer l'enfant devront se présenter aux animatrices et pouvoir justifier leur identité.

Seules une personne majeure est autorisée à récupérer les enfants.

La liste des affaires à fournir est donnée aux parents lors de l'inscription, il leur appartient de bien les marquer au nom de l'enfant.

## **LES REPAS**

Le repas doit être fourni par les parents, de préférence dans un récipient en verre, prêt à être réchauffé au cuit vapeur (viande coupée) et transporté obligatoirement dans un sac isotherme avec pain de glace.

Le repas est donné à tous les enfants vers 12h, sauf bébé dans la continuité des heures de biberons.

Fournir une boîte de lait non ouverte qui restera dans la structure et une bouteille d'eau minérale (ou des dosettes prêtes avec la dose inscrite dessus)

**Le prénom de l'enfant doit être inscrit sur tout ce qui est fourni.**

Une collation pour les plus grands sera proposée à 9h30 avec l'accord des parents ; ils apportent un fruit qui sera partagé entre les enfants. Seuls les fruits seront donnés à la collation.

Le goûter apporté par les parents sera donné vers 16 h.

## **LE SOMMEIL**

Les habitudes de l'enfant seront respectées (heure de coucher, doudou, tétine)

Les bébés et les plus petits seront couchés dans des lits à barreaux, avec turbulette (fournie par les parents). La couverture ne sera tolérée que pour les plus grands (vers 18 mois).

Un temps calme est proposé aux enfants ne faisant plus la sieste.

## **LES ACTIVITES**

Des activités d'éveil, manuelles seront proposés aux enfants en fonction de leur âge : jeux éducatifs, activités motrices, éveil culturel, éveil musical, sensoriel...

Des sorties à l'extérieur leur permettront de découvrir le milieu montagnard : jeux de neige l'hiver, promenade dans le village, découverte des animaux locaux, aire de jeux...

Elles seront encadrées par le nombre d'animatrice nécessaires.

Une autorisation de sortie sera demandée aux parents

## **LES TRANSMISSIONS**

La transmission se fera oralement.

Le déroulement de la journée pourra être noté sur une feuille remise aux parents en fin de journée, principalement pour les bébés.

### **SECURITE**

Le port de bijoux et barrettes est interdit par mesure de sécurité (collier et bracelet d'ambre inclus).

La structure décline toute responsabilité quant à la perte de ces objets. De même, elle n'est pas responsable des objets entreposés dans le hall ou la cour (poussettes, etc...)

A VALCENIS

La présidente de l'association

/